

COMMUNIQUE DE PRESSE

SEPTEMBRE 2018

FILMS AGRICOLES, IL Y A URGENCE À AUGMENTER L'INCORPORATION DES PLASTIQUES RECYCLÉS DANS LES PRODUITS NEUFS

LE RECYCLAGE DES FILMS PLASTIQUES TOUJOURS DANS LA TOURMENTE

La situation du recyclage des films plastiques reste très dégradée, en France et en Europe. Cette dernière regorge de films plastiques industriels et commerciaux, qui étaient précédemment exportés en Asie. La demande en polyéthylène recyclé est très inférieure à l'offre. Les conséquences sont funestes : les stocks s'accumulent et les cours des matières plastiques recyclées restent à un niveau très bas. Les films agricoles sont particulièrement touchés, car leur recyclage est plus coûteux, du fait de leur taux de souillure plus élevé (20 à 80 %) que celui des films industriels et commerciaux (moins de 20 %). Aujourd'hui, les plastiques collectés les plus souillés ne sont plus acceptés par les recycleurs !

Pour Pierre de Lépinau, Directeur général d'ADIVALOR, « *Il y a urgence : la demande en matière plastique recyclée doit rapidement augmenter, pour sécuriser les débouchés des recycleurs, ramener les cours à des niveaux économiquement viables. Dans le cas contraire, il sera très difficile de convaincre les investisseurs à se lancer dans la création de nouvelles unités de recyclage, indispensables pour absorber les flux existants* ».

FILMS AGRICOLES : LA COLLECTE AUGMENTE, LE RECYCLAGE RECOULE...

Rémi Haquin, Président d'ADIVALOR, souligne que « *Les agriculteurs sont mobilisés. La collecte continue à progresser. En 2016, 98 % des films agricoles étaient recyclés, grâce au tri à la ferme. En 2018, plus de 53 000 tonnes de films usagés seront collectées : plus de 10 000 tonnes des films les plus souillés seront envoyées en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux), une partie sera stockée, dans l'attente de capacités disponibles, chez nos partenaires recycleurs. La filière agricole subit les conséquences d'événements internationaux, totalement extérieurs à son fonctionnement : le choix avait été fait, depuis longtemps, de recycler 100 % des plastiques agricoles collectés en France et en Europe, dans une logique de contractualisation avec les industriels du recyclage. Les pouvoirs publics doivent nous aider à faire face à cette situation de crise* ».

CONSERVER UNE AMBITION ZÉRO DECHET AU CHAMP ET

100 % DES PLASTIQUES AGRICOLES USAGÉS (PAU) VALORISÉS

Pour Paul Cammal, Président du CPA, « *Conserver une ambition zéro déchet et 100 % de PAU recyclés est un impératif, pour que l'utilisation des plastiques en agriculture soit durable. Nous œuvrons avec les industriels de la plasturgie à redresser la situation. Le gouvernement français doit accentuer la pression, pour inciter les donneurs d'ordre à s'engager sur l'achat de films plastiques incorporant des matières plastiques recyclés. Les premiers engagements volontaires ne sont pas à la hauteur des enjeux et de l'urgence. La Plasticulture s'est engagée sur un objectif ambitieux de 25 % de granule régénérée dans les produits neufs, d'ici 2025. Nous appelons à la mobilisation des donneurs d'ordre dans tous les secteurs d'activité, afin de privilégier les produits, qui incorporent un taux élevé de plastique recyclé.* »

REDUIRE LE TAUX DE SOUILLURE : UN IMPÉRATIF

Compte-tenu des installations industrielles existantes et futures, il ne sera plus possible de recycler des films souillés à plus de 50 %. En conséquence, « *Les conditions d'intervention d'ADIVALOR seront réévaluées à la hausse à compter du 1^{er} janvier 2019.* » indique Stéphane Guesney, responsable du Pôle collecte et valorisation d'ADIVALOR, « *Pour que nous soyons en mesure de garantir, en 2019, l'enlèvement des films agricoles usagés (FAU) collectés par nos partenaires.* »

A moyen terme, ADIVALOR et le CPA ont engagé un plan d'action visant à

- réduire le taux de souillure au champ, avec la mise au point de nouvelles machines de dépose développées dans le cadre du programme RAFU 2.
- augmenter les capacités industrielles de prétraitement (broyage, nettoyage), dans le sud de la France, qui permettront d'obtenir un déchet plastique propre, qui pourra être recyclé plus facilement.

Les industriels de la plasticulture travaillent également à l'amélioration de l'éco-conception des films de paillage, en recherchant le meilleur compromis épaisseur/recyclabilité. Des études sont engagées par le CPA pour préciser les recommandations.

Enfin, le développement de l'utilisation de films de paillage biodégradables devrait permettre de remplacer près de 1 000 tonnes de films conventionnels, d'ici 5 ans.

AUGMENTER L'ÉCO-CONTRIBUTION POUR ASSURER L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE

Compte-tenu de la baisse des prix de reprise et de l'obligation de stocker, voir d'éliminer les films les plus sales, les coûts de collecte et de traitement augmentent de près de deux millions d'euros, sur un an. En conséquence, le CPA envisage une augmentation de l'éco-contribution, sur les films d'élevage et de maraîchage, pour garantir le service de collecte, aux agriculteurs, et l'indispensable équilibre financier de la filière.



Pour Bernard Le Moine, Délégué général du CPA, « *La filière agricole subit les conséquences de la nouvelle situation du recyclage. Cela provoque des changements structurels : nous mettons en marché des produits neufs, et nous devons rendre au marché des produits propres. La pérennité de la filière passe par une amélioration technique des produits usagés : il nous faut couvrir les opérations de nettoyage des films les plus souillés, afin de les rendre de nouveau attractifs pour le recyclage. Nous contribuerons ainsi à augmenter le taux d'incorporation de matières recyclées dans les produits neufs, et le retour à une meilleure performance économique.* » Plus que jamais, le CPA et les fabricants de plastiques agricoles maintiennent leur objectif de zéro plastique agricole à l'enfouissement en 2025, et sont déterminés à apporter des solutions pour l'atteindre. »

Pour en savoir plus :

www.plasticulture.com

<https://www.facebook.com/plasticulture/>

Contact CPA - APE

Bernard Le Moine

06 28 05 24 38 – 01 44 01 16 49

b.lemoine@plastiques-agriculture.com

Contact presse CPA

Bertrand Figuiet

06 24 73 85 77

b.figuiet@plastiques-agriculture.com

Contact A.D.I.VALOR

Pierre de Lépinau

06.19.22.03.03

p.delepinau@adivalor.fr

À propos du CPA

Fondé en 1958, à l'initiative des industriels du secteur, le Comité français des Plastiques en Agriculture est une association dont le but statutaire est de « promouvoir, coordonner toutes actions tendant au développement des applications des matières plastiques en agriculture, du point de vue technique ou économique et par là contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits agricoles. » Le CPA a lancé l'initiative APE (Agriculture, Plastiques & Environnement) visant à une gestion durable et responsable de 100 % des plastiques utilisés en agriculture.

À propos d'A.D.I.VALOR

Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la VALORisation des déchets de l'agro-fourriture, A.D.I.VALOR est l'éco-organisme en charge de la gestion des déchets d'agro fourriture. Son action s'appuie sur l'engagement volontaire de 360 industriels ou importateurs contributeurs, 1 200 distributeurs partenaires et 280 000 exploitants agricoles.